

**BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE PRESTATIONS PARTICULIERES (Tarifs 2024)
SAS MA REGIE**

HONORAIRES DE GESTION ET HONORAIRES ANNEXES	Taux / Tarifs
Honoraires de gestion comprenant :	6% HT / 7,20% TTC
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur en fin de mois	inclus
Emission des avis d'échéance et quittance-encaissement des loyers et révision annuelle du loyer en fonction de l'indice du bail	inclus
Compte rendu de gérance mensuel avec virement des loyers	inclus
Traitement des préavis de départ	inclus
Régularisation annuelle des charges locatives avec recouvrement auprès du locataire	inclus
Recouvrement des impayés, relance courrier, mise en demeure	Inclus
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	inclus
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des factures fournisseurs	inclus
Paiement des charges de copropriété (sur demande express du mandant)	inclus
Gestion des sinistres	inclus
Gestion des assurances souscrites	inclus
Suivi digital du parc locatif	inclus
Autres prestations spécifiques aux baux d'habitation :	
Envoi du projet de déclaration des revenus fonciers	47,5 € TTC/an
Frais ouverture de dossier	19 € TTC
Frais ouverture de dossier contentieux loyers impayés (hors GLI)	60 € TTC
Frais ouverture dossier d'assurance en garantie des loyers impayés	48 € TTC
Frais ouverture d'un dossier pour l'avocat en vue de l'assignation	84 € TTC
Frais de gestion d'un dossier de surendettement	60 € TTC
Frais de gestion ouverture d'une procédure judiciaire hors recouvrement	150 € TTC
Frais de clôture de mandat	80 € TTC
Autres prestations spécifiques aux baux commerciaux et professionnels :	
<i>Frais ouverture d'un dossier contentieux</i>	60 € TTC
Frais ouverture d'un dossier pour l'avocat en vue de l'assignation	80 € TTC
Frais de gestion d'un dossier en redressement ou liquidation judiciaire	96 € TTC
Frais de suivi d'une procédure judiciaire hors frais d'actes	400 € TTC
Renouvellement ou avenant au bail professionnel ou commercial :	
Part locataire	150 € TTC
Part propriétaire	150 € TTC
Frais de rédaction de bail commercial ou professionnel en sus des honoraires de location :	
Part locataire	300 € TTC
Part propriétaire	300 € TTC
Frais ouverture de dossier	19 € TTC
Frais de clôture de mandat	80 € TTC

**BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE PRESTATIONS PARTICULIERES (Tarifs 2024)
SAS MA REGIE**

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (HABITATION)	Taux appliqués	
Garantie des loyers impayés et détérioration immobilières Frais de procédure facturés par les auxiliaires de justices : huissiers, avocats, Protection juridique du bailleur Détériorations immobilières, y compris en l'absence de l'impayés des loyers Vacance locative	2,70 % TTC	5,13 % TTC
	inclus	inclus
	inclus	inclus
	inclus	inclus
	non inclus	inclus

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	Taux appliqué
Garantie des loyers impayés Loyers impayés	3,50 % TTC inclus

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION HABITATION (loi ALUR - décret N° 2014-890)			
PRESTATIONS	HORS ZONES TENDUES	EN ZONES TENDUES	EN ZONES TRES TENDUES
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE			
Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ²	10 € TTC/m ²	12 € TTC/m ²
Etat des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
A LA CHARGE DU LOCATAIRE			
Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ²	10 € TTC/m ²	12 € TTC/m ²
Etat des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
HONORAIRES DE MISE EN LOCATION GARAGE ET PARKING			
A LA CHARGE DU PRENEUR		Barème	
Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux		20% TTC du montant du loyer annuel	
HONORAIRES DE MISE EN LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX			
A LA CHARGE DU PRENEUR		Barème	
Visite du bien, constitution du dossier et état des lieux		15 % TTC du montant du loyer annuel	

**BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE PRESTATIONS PARTICULIERES (Tarifs 2024)
SAS MA REGIE**

Conformément à l'article L 113-3 du Code de la Consommation, les tarifs indiqués sont appliqués par le mandataire pour l'exécution de missions exceptionnelles ou optionnelles et de gestion courante. Ce barème tarifaire a vocation à s'appliquer à tout type de mandat de gestion et location (habitation, meublé, commerce, professionnel, parking...). Ils seront susceptibles d'être révisés annuellement, au 1er janvier, à l'initiative du Mandataire, ou à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics, en fonction, notamment, de l'évolution du taux de T.V.A ou de la création de nouvelles taxes.